



Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

34 | avril 2003
Le Rêve de D'Alembert

Bibliographie matérielle et critique textuelle : à propos de l'édition de 1751 des *Pensées philosophiques de Diderot*

Daniel Droixhe



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rde/403>
ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 15 avril 2003
Pagination : 200-208
ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Daniel Droixhe, « Bibliographie matérielle et critique textuelle : à propos de l'édition de 1751 des *Pensées philosophiques de Diderot* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 34 | avril 2003, mis en ligne le 13 décembre 2006, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rde/403>

Propriété intellectuelle

l'heure D'Alembert ne l'exploite pas et Clairaut peut annoncer le premier, en 1749, qu'il a réussi à concilier théorie newtonienne et observation.

Dans le traitement des questions physico-mathématiques, D'Alembert avait le souci de tout réduire à des problèmes clairement posés en définissant nettement les hypothèses simplificatrices, même si de nombreux contemporains et historiens lui ont reproché de n'être pas toujours facile à lire. Il avait conscience des limites du traitement d'un phénomène et ne nourrissait aucune confiance aveugle dans les pouvoirs des mathématiques :

« Mais la plupart des questions physico-mathématiques sont si compliquées qu'il est nécessaire de les envisager d'abord d'une manière générale et abstraite pour s'élever ensuite par degrés des cas simples aux composés. Si on a fait jusque ici quelques progrès dans l'étude de la nature, c'est à l'observation constante de cette Méthode qu'on en est redevable. » (*Réflexions sur la cause générale des Vents*, p. viii, Berlin, 1747)

Il affichait souvent son scepticisme, professant qu'il faut « savoir attendre et douter ». En « attendant », il élaborait des calculs sans application immédiate, souvent difficiles à suivre, où la postérité dénicherait des joyaux. Contrairement à d'autres, il aimait insister sur les difficultés et décrire avec netteté les impasses des raisonnements usuels. Son scepticisme y trouvait de nouveaux aliments, mais sans doute est-ce en explorant les apories que les solutions, un jour, apparaissent. Il a produit peu de grandes synthèses, d'ouvrages didactiques. L'édition critique et « complète » permettra de ressaisir les fils conducteurs de sa pensée. D'Alembert trouvera peut-être enfin les lecteurs qu'il souhaitait :

« ceux qui s'intéressent vraiment au progrès des Sciences, qui savent que le vrai moyen de le hâter est de bien démêler tout ce qui peut le suspendre, qui connoissent enfin les bornes de notre esprit & de nos efforts, & les obstacles que la nature oppose à nos recherches : espèce de lecteurs à laquelle seule les Savans doivent faire attention, & non cette partie du public indifférente & curieuse, qui plus avide du nouveau que du vrai, use tout en se contentant de tout effleurer ». (art. FIGURE DE LA TERRE, *Enc.*, VI, 761b, 1756)

Pour plus de détails, d'autres informations, les colloques et séminaires, voir le site : <http://maply.univ-lyon1.fr/dalembert>

Anne-Marie CHOUILLET et Irène PASSERON

BIBLIOGRAPHIE MATÉRIELLE ET CRITIQUE TEXTUELLE : À PROPOS DE L'ÉDITION DE 1751 DES *PENSÉES PHILOSOPHIQUES* DE DIDEROT.

La parution de l'impressionnante *Bibliographie de Diderot* par David J. Adams offre l'occasion de se pencher sur une curieuse réédition des *Pensées philosophiques* de Diderot¹. Celles-ci figurent, sous le titre d'*Autres pensées*, dans un volume de 1751 intitulé *Philosophie morale réduite à ses principes* (fig. 1). Elles accompagnent la traduction de l'*Essai sur le mérite et la vertu* de Shaftesbury ainsi que les *Maximes* de La Rochefoucauld. Les *Pensées* sont agrémentées d'un

1. *Bibliographie des œuvres de Denis Diderot, 1739-1900*, Ferney-Voltaire : Centre international d'études du XVIII^e siècle, 2000, PY2, II, p. 364-66.

très modeste appareil de notes étrangères à l'édition originale de 1746. Celles-ci ont néanmoins retenu l'attention de quelques commentateurs et la question de savoir si elles n'étaient pas dues à Diderot lui-même s'est trouvée posée. J. Marchand et F. Venturi envisagèrent favorablement l'hypothèse². Mais R. Niklaus, en particulier, la récusait dans sa bibliographie des *Pensées*, réaffirma son avis dans l'édition des *Œuvres complètes* chez Hermann et ne reproduisit qu'à « titre de document » cette douzaine de commentaires souvent laconiques, qui « ne sont probablement pas de Diderot »³. Adams suit l'opinion de Niklaus.

Cette question d'attribution est liée à celle de l'origine du volume, qui se présente sous l'adresse, manifestement fautive, de « Venise, par la Société des libraires ». Venturi écrivait à ce propos : « Le plus curieux des réfutateurs des *Pensées philosophiques* serait Diderot lui-même si nous pouvions être sûrs que l'édition de 1751 a été faite par lui [...]. Ce qui ferait peut-être penser qu'il s'agit de notes de Diderot lui-même, c'est le ton antireligieux qu'elles ont tout en sauvant légèrement les apparences ». Pour J. Marchand, le problème se ramène en partie aux points de savoir à qui l'impression pouvait profiter et quelle était son éventuelle fonction. « L'intention » lui « paraît claire » : « les *Maximes*, présentées anonymement, étaient destinées, en grossissant le volume et en égarant le lecteur, pour peu qu'il ne fût point demeuré familier avec l'œuvre de La Rochefoucauld, à amorcer et à faire passer comme une sorte de suite desdites *Maximes*, les *Autres pensées* ». Le texte du moraliste servait en somme « d'appât au lecteur » et de couverture ou d'écran protecteur pour des *Pensées* qui « reparaissent ici pour la première fois depuis leur condamnation au feu (1746) » — et juste après l'affaire de Vincennes.

L'hypothèse est autorisée, voire favorisée, par l'appréciation de l'ancien bibliographe E. Weller, souvent bien informé, qui voyait dans le volume une édition parisienne⁴. Marchand adopte l'idée, mais souligne qu'à côté d'un imprimeur parisien « sans doute complice », « le vrai responsable » du recueil « est bel et bien Diderot ». Il en discerne l'aveu dans la fin du *Discours préliminaire*, qui remplit la double fonction – ambiguë – de présenter la traduction de l'*Essai* de Shaftesbury et d'ouvrir le volume. Le passage reproduit la présentation qui accompagnait l'édition originale de cette traduction, parue en 1745, mais apporte à la fin du texte une modification que l'on imprime ici italiennes⁵.

*Il ne me reste qu'un mot à dire sur la manière dont j'ai traité M.S... [Shaftesbury].
Je l'ai lu & relu : je me suis rempli de son esprit, et j'ai, pour ainsi dire, fermé son
Livre, lorsque j'ai pris la plume. On n'a jamais usé du bien d'autrui avec tant de
liberté. J'ai resserré ce qui m'a paru trop diffus, étendu ce qui m'a paru trop serré,
rectifié ce qui n'était pensé qu'avec hardiesse ; & les réflexions qui accompagnent*

2. J. Marchand, « Une édition subreptice des *Maximes* de La Rochefoucauld, ou Diderot contrefacteur », *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* 4, 1940, p. 133-38 ; F. Venturi, *Jeunesse de Diderot*, Paris : Skira, 1939, p. 355-67.

3. Diderot, *Pensées philosophiques*, éd. critique avec introduction, notes et bibliographie par R. Niklaus, Genève, Droz, 1965, p. 52-53, édition K ; *Œuvres complètes*, DPV tome II, p. 10.

4. E. Weller, *Falschen und fingierten Druksorte*, Leipzig, G. Engelmann, 2^e éd., 1864-67, t. II (*Dictionnaire des ouvrages français*), p. 117.

5. *Philosophie morale*, p. XIX-XX. On néglige des changements orthographiques ou de ponctuation.

cette espèce de Texte, sont si fréquentes, que l'Ecrit de M. S... [édition de 1745 : L'essai] qui n'étoit proprement qu'une Démonstration Métaphisique, s'est converti en Elémens de Morale assez considérables. La seule chose que j'aie scrupuleusement respectée, c'est l'ordre qu'il étoit impossible de simplifier : aussi cet Ouvrage demande-t'il encore de la contention d'esprit. Quinconque n'a pas la force ou le courage de suivre un raisonnement étendu, peut se dispenser d'en commencer la lecture : c'est pour d'autres que j'ai travaillé cette première Partie ; elle est toute systématique. La seconde renferme de quoi contenter le gout de ceux qui aiment les pensées détachées.

Pour J. Marchand, la « première Partie », qui réclamait « contention d'esprit », désigne évidemment l'*Essai* de Shaftesbury. La « seconde » partie renverrait dès lors aux *Maximes* et à l'ouvrage de Diderot. « Est-ce net ? *Habemus reum confitentem !* Voit-on assez bien par cet aveu, par la division et subdivision de l'ouvrage, par cet adjectif : *Autres pensées*, dans le titre des *Pensées philosophiques* imprimées immédiatement après les *Maximes*, si le 'brigandage' a été commis de propos délibéré ? ».

Marchand postule que la modification apportée est de la main de Diderot, sans envisager qu'elle soit due à quelque imprimeur habile trouvant là l'occasion de joindre aux *Maximes* de La Rochefoucauld, texte classique promettant un débit à long terme, une nouveauté condamnée – double argument de vente. Quel pouvait être cet imprimeur ? On peut penser que la question s'éclaire latéralement par l'existence d'une autre édition des *Autres pensées* et de leurs notes dans un volume portant le titre laconique de *Pensées philosophiques* et la date de «1708 », sans lieu de provenance. J. Vercruysse a examiné l'ouvrage, mais se borne à le caractériser comme « une impression faite aux Pays-Bas », en raison d'un certain « nombre de détails d'ordre typographique »⁶. Rien, par ailleurs, n'indique que le recueil de 1751 offre une même origine, si vague soit-elle.

Un autre élément a retenu l'attention de C. Maffey, qui a bien voulu m'en faire part. Le recueil a au titre une gravure figurant au titre de l'édition originale du *Code de la nature* de Morelly, de 1755 (fig. 2). J'ai suggéré, en raison des caractères et ornements typographiques, que celle-ci pouvait sortir des presses liégeoises de Jean-François Bassompierre l'aîné, selon un bruit ayant couru à l'époque où le *Code* fut mis en circulation⁷. La gravure porte la discrète signature d'un artiste lié aux pays des princes-évêques : Jean Conrad Back. M. Fontius a souligné cette indication et N. Wagner a aussi remarqué, dans sa monographie classique sur Morelly, que Back « résidait à Liège en 1751 », qu'il était « en 1761 à Francfort-sur-le-Main », mais qu'on « ignore son domicile en 1753-54 »⁸. Les ressources bibliographiques locales permettent d'affirmer que le graveur se trouvait très certainement à Liège en 1752 et qu'il offre, pour le reste, l'image d'un collaborateur régulier de l'imprimeur Bassompierre jusqu'au milieu des années 1760. On suggère ailleurs que le matériel typographique du volume de 1751 est relativement analogue à celui employé dans le *Code* et qu'il s'apparente, plus précisément, à celui des productions

6. « Recherches bibliographiques sur les *Pensées philosophiques* de Diderot », *Dix-huitième siècle* 4, 1972, 374-78.

7. « *Voici un livre qu'on dit imprimé à Liège : Le Code de la nature* de Morelly », RHLF 96/5, 1996, p. 943-65. Courrier de C. Maffey du 24 juillet 1997.

8. Morelly, *le méconnu des Lumières*, Klincksieck, 1978, p. 55.



1



2



3

Bassompierre de la même année, en tant qu'il se situe à l'intersection de certaines « séquences d'utilisation » caractérisant l'évolution de cette production⁹.

Notons une complication du problème technique. Le recueil se présente sous deux pages de titres différentes. La plupart des exemplaires localisés ont celle comportant la gravure de Back. Mais des exemplaires conservés à la Bibliothèque municipale de Senlis et dans les collections Leigh de Cambridge la remplacent par une composition typographique (fig. 3). Cette seconde page de titre, qui donne l'édition comme faite à « Londres », ce qui ne nous avance guère, semble l'originale, puisqu'elle appartiendrait au premier cahier de l'ouvrage. Celui-ci connaît d'autre part un changement d'intitulé. Tandis que la version avec la gravure Back porte *Philosophie morale réduite à ses principes*, on a ici *Philosophie morale, ou mélange raisonné de principes, pensées et réflexions*. Ce titre, estime D. Adams, correspond mieux à la réalité d'une « recueil de pièces hétérogènes ». Il aurait été abandonné par un imprimeur soucieux d'offrir un produit plus concerté.

Le volume de 1751 comporte d'autres modifications qui peuvent fournir des suggestions quant à l'identité de son auteur. Certains changements sont plutôt neutres. *L'Essai sur le mérite et la vertu* ouvre le recueil sous le titre spécial de *Philosophie morale. Première partie. Principes*. Il s'ordonnait à l'origine, ainsi que le signalent P. Casini et J. Spink¹⁰, en « livres », « parties » et « sections », qui deviennent respectivement des « parties », « chapitres » et « articles ». On ne peut guère en déduire quoi que ce soit. Une modification plus surprenante concerne l'épître que comportait la traduction de Diderot : elle s'intitulait en 1745 *A mon frère* ; elle devient *A ma tante*, et la fin du morceau est corrigée en conséquence¹¹. Difficile d'en tirer une indication sur le compositeur du recueil. Casini et Spink voient un élément plus décisif dans le fait que « l'imprimeur ne s'est pas soucié de la liste d'errata de la première édition ». Diderot n'aurait pas négligé ces corrections. On conclura qu'il « n'a pas revu ce texte et que, par conséquent, les modifications qui ont été introduites dans cette édition ne sont pas de lui ». Il y aurait à prolonger l'évaluation par la comparaison des deux textes. On ne peut ici, pour juger de la fidélité de la réédition, tirer argument du fait que J.P. Jackson a reproduit *l'Essai* sur base de celle-ci¹².

Un autre changement affecte le préambule introduisant les *Pensées* de Diderot. Celui-ci avait écrit par provocation en 1746 : « Si ces pensées ne plaisent à personne, elles pourront n'être que mauvaises ; mais je les tiens pour détestables si elles plaisent à tout le monde ». L'intitulé annonce maintenant : *Autres Pensées qui ne seront peut-être pas du goût de tout le monde, mais que l'on donne pour ce qu'elles sont, ainsi que le précis de quelques réponses qui y ont été faites*. L'attitude de réserve adoptée pour présenter des pensées « que l'on donne pour ce qu'elles sont » caractérise plus généralement les notes, complaisamment qualifiées ici des

9. *Signatures clandestines. Contrefaçons de Liège et de Maastricht au XVIII^e siècle*, à paraître dans les *Studies on Voltaire*.

10. Présentation de *l'Essai*, tome I, *Le modèle anglais*, dans les *Œuvres complètes* D.P.V.

11. L'épître invitait le destinataire à agréer l'ouvrage comme « le présent d'un Philosophe et le gage de l'amitié d'un Frere », qui devient « le gage de l'amitié respectueuse d'un Neveu ».

12. Éd. bilingue et préface de J.-P. Jackson, Alive, 1998.

« réponses ». Celles-ci se limitent aux XXIII premiers articles¹³. Un imprimeur décidé à faire valoir coûte que coûte sa maigre marchandise ne s'y prendrait pas autrement.

Venons au contenu des notes. Plusieurs d'entre elles montrent un ton d'interrogation sentencieuse ou ironique par lequel leur auteur paraît prendre ses distances avec le texte de 1746. Mais on peut aussi voir là une manière de moucheter ou d'atténuer la franche critique des *Pensées* — une tactique visant, comme dit Venturi, à « sauver les apparences ». Le caractère indécis de ces commentaires, de surcroît, est modulé par la référence à un credo déiste que travaillent la tension ou tentation matérialiste. Même si le projet des *Pensées* est de combattre à la fois la superstition et l'athéisme en persuadant que l'apologétique traditionnelle ne peut réellement confondre celui-ci, le « statut fait à l'athée », écrit R. Mortier, « est un hommage rendu à la force de ses arguments »¹⁴. La position modérée de Diderot en 1746 ne peut empêcher que l'on ressente (peut-être prospectivement) l'appel de développements virtuels plus radicaux. Cette « perspective intérieure » résulte même de la confrontation avec d'autres positions contemporaines. La Mettrie invite Diderot à une telle radicalisation quand il ironise, comme le rappelle aussi R. Mortier, « sur ce déisme mécaniste un peu vieillot » et se dit « terrassé » par le « sublime ouvrage ». Les *Pensées* auraient-elles, du reste, obtenu le succès qu'elles ont connu si elles n'avaient pas joué sur cette tension intérieure ?

Prenons, comme illustration de commentaire quelque peu byzantin, la note de 1751 concernant le passage de 1746 qui déclarait à la suite de Shaftesbury la superstition « plus injurieuse à Dieu que l'Athéisme » (pensée XII). Glose de la réédition : « Le Superstitieux injurie la Divinité ; l'Athée nie l'existence d'un Souverain pour ne point obéir : tous deux méritent d'être punis ; mais quel est le plus coupable ? ». Venturi voit là un exemple du « ton antireligieux » des additions : la note se bornerait à « insister sur une idée fondamentale des *Pensées philosophiques* ». Mais dans la perspective déiste, il est moins grave d'offenser un Être supérieur dont on reconnaît l'existence que d'en nier jusqu'au principe. Au delà de celui-ci, c'est la légitimité de toute autorité morale et civile — le Souverain — qui est récusée.

Deux notes concernent la question de Providence. La première est également citée par Venturi comme offrant une tonalité critique ou irréligieuse. Elle porte sur la question du « meilleur des mondes possibles ». Tel est nécessairement celui créé par Dieu, « car si tout n'est pas le mieux qu'il est possible, c'est en Dieu impuissance ou mauvaise volonté » (pensée XV). Le ton du commentaire est pourtant celui de l'objection apologétique : « Sans user d'aucune invective, ni d'aucune qualification offensante contre l'Athée, on peut poliment le renvoyer à la première Partie de ce Recueil, pour lui prouver qu'il y a dans le Moral comme dans le Phisique, un ordre admirable établi par une Providence ». La note renforce en fait la position modérée du « déisme mécaniste » telle qu'elle s'exprime dans les *Pensées* de 1746.

L'autre note paraît particulièrement ambiguë. Diderot développe le thème de l'impuissance du « superstitieux » face à l'athée. Les « invectives » du premier, attaché aux formes extérieures de la religion et lié par la « fausseté de ses notions », ne peuvent rien contre la capacité argumentative du philosophe sans Dieu. « Le

13. *Philosophie morale*, p. 322-34 ; reproduites dans les *O.C.*, p. 21-30.

14. « Lecture », dans *Diderot, Pensées philosophiques*, Arles : Actes Sud, 1998, p. 73-74.

Déiste seul peut faire tête ». « Oui », commente l'édition de 1751, « si l'on peut sans le Christianisme prouver une Providence ». D'un côté, au sens strict, le déiste de 1746 en était capable, en effet. Le christianisme devient quasiment superflu dans un univers que les articles XVI à XVIII montrent régi, note encore R. Mortier, par une « *physique expérimentale* ». La Révélation et ses ministres ne seraient d'aucune utilité dans « un monde qui aurait *ses roues, ses cordes, ses poulies, ses ressorts et ses poids* ». Il suffit que cet « univers mathématisé » témoigne d'une « pensée ordonnatrice » indépendante des cultes qu'on lui rend selon les latitudes. D'un autre côté, la note, sous sa forme laconique et vaguement dubitative, pourrait traduire la réaction d'un défenseur de la religion pointant les insuffisances d'une pensée non-chrétienne. Le premier curé venu ne répliquerait peut-être pas autre chose aux provocations de Diderot.

On voit comment la brièveté des annotations donne lieu à des interprétations très différentes. F. Venturi considère comme univoque et « encore plus caractéristique » de la critique religieuse de Diderot une autre addition, « adjointe à la pensée XVI ». Celle-ci rapporte : « On demandoit un jour à quelqu'un, s'il y avoit de vrais Athées. Croyez-vous, répondit-il, qu'il y ait de vrais Chrétiens ? ». La note constate : « Point d'Athée par conviction, ni par persuasion complete ; presque point de Chrétiens dont les mœurs soient conséquentes à leur foi ». L'attaque contre les chrétiens paraît tranchée, mais reste rhétorique dans un double sens. D'abord, en soi, elle ne dépasse guère ce que donne souvent à lire le discours chrétien lui-même, quand il s'auto-critique, exhortant à la repentance ou imputant aux « mœurs » discordantes de certains fidèles les « malheurs du temps ». Ensuite, elle est rhétorique parce qu'induite par le couplage de l'athée et du chrétien dans le texte commenté. Un lettré de province, voulant jouer au plus habile, était incité à reprendre naturellement la forme duelle de la phrase de Diderot, commandée par « l'artifice polémique » consistant à joindre « la superstition et l'athéisme afin de faire retomber plus facilement sur la première les coups qu'il porte au second » (Venturi).

Attribuer cette note de 1751 à Diderot comporte une autre difficulté. Elle touche à la question des « vrais athées » d'une manière qui n'est pas totalement conforme à ce qu'il écrit dans le reste des *Pensées*. « Point d'Athée par conviction, ni par persuasion complete », prétend la note. Une place est cependant réservée, par la suite, à ceux « qui vous disent nettement, qu'il n'y a point de Dieu, et qui le pensent », les « *vrais Athées* ». Shaftesbury avait défini ces hommes « à plaindre » comme des « insolents présomptueux ». Diderot les distingue des « *fanfarons du parti* », qui voudraient, pour leur commodité, que Dieu n'existât pas et « qui font semblant d'en être persuadés », et les « athées sceptiques », très nombreux, qui « décideroient volontiers la question à croix ou pile » (article XXII). Le rédacteur des notes reviendra du reste sur le motif : « Je doute que ceux qui disent nettement qu'il n'y a point de Dieu, puissent le penser et le croire de même ».

Une dernière addition, plus étendue, concerne la possibilité d'une construction purement matérialiste des « merveilles de la nature », discutée à l'article XXI. Celui-ci rapporte le discours de l'athée qui pousse à sa limite la thèse du « jet fortuit des atomes », aboutissant à une vision de la formation de l'univers qui « doit répugner à la raison ». Mais si un tel « jet », objectera l'interlocuteur chrétien, était capable de produire un monde, des « jets fortuits de caractères » devraient à la longue produire spontanément *l'Iliade* ou « la Henriade de Voltaire ». Mais cette difficulté, reprend Diderot, n'est qu'apparente et ne tient qu'à l'hypothèse d'un

nombre limité d'essais. Une infinité de jets de caractères d'imprimerie finira bien par écrire les ouvrages cités. La véritable difficulté réside dans le fait que l'univers n'ait pas encore engendré plusieurs *Iliade* et plusieurs Voltaire. L'auteur des notes, cette fois, va sophistiquer le débat. L'argumentation de l'athée, qui semble « redoutable » à Diderot, ne l'est pas tant que le croit celui-ci. L'incroyant s'appuie nécessairement sur un dispositif de « conventions » qui « le conduisent naturellement à l'absurde ». Oui, le cadre infini qu'il postule aurait dû produire effectivement toutes les réalisations possibles et rendre en quelque sorte celles-ci éternelles. « Il n'y a plus de *jets combinés* qui restent purement possibles ; tous existent quelque part que ce soit, et le plus simple comme le plus composé est éternel et nécessaire comme le tout infiniment combiné dont il fait partie ». En d'autres termes, si « l'*Iliade* d'Homère est un de ces *jets*, mon individu et le vôtre en sont aussi ; donc vous, moi, et l'*Iliade* d'Homère sommes éternellement existants, et ne pouvons cesser d'être ». « Pourquoi Achille et Pergame ne sont-ils plus ? ». Le raisonnement impie débouche sur « un système éléate de fixité absolue » (Venturi).

En conclusion, rien ne permet vraiment ni de découvrir dans les notes de 1751 le ton uniformément « antireligieux » dont parle Venturi, ni de supposer leur attribution à Diderot. On sentirait plutôt la main d'un apprenti dialecticien jouant à discuter, mi figue mi-raisin et sans s'attarder, des assertions et arguments philosophiques qui se laissent retourner contre eux-mêmes. Comme on a pu envisager que le recueil de 1751 sorte des presses de Bassompierre, il convient de se demander si celui-ci ne serait pas l'auteur des notes. Lors de la discussion relative à l'édition originale du *Code de la nature*, on a rappelé que l'on imputait parfois à l'imprimeur un singulier *Éloge* du défunt prince-évêque Georges-Louis de Berghes, de 1743. Ce dernier avait légué ses biens aux pauvres de Liège, mais les autorités ne manquèrent pas de s'opposer à l'exécution d'un testament aussi inconvenant, prétextant qu'il frustrait tous les indigents à venir au bénéfice des seuls malheureux du moment... Des troubles éclatèrent. Le successeur de Georges-Louis de Berghes les réprima durement. Ainsi parut un *Éloge* qui, sous couvert d'un portrait du généreux défunt, prenait le parti des mécontents. L'ouvrage se faisait le porte-parole d'une revendication sociale qui prenait appui sur toute la rhétorique de la charité chrétienne pour plaider en faveur de l'intérêt collectif et de la justice. La provocation, à coup sûr, réclamait un certain courage. Elle n'en était pas moins signée : « J.F.B. ». L'opuscule ayant paru sous l'adresse typographique de Bassompierre, on comprend que X. de Theux, dans sa *Bibliographie liégeoise*, en ait imputé la rédaction à Jean-François Bassompierre. D'autres questions ou incohérences attachées à l'hypothèse¹⁵ n'empêchent pas d'imaginer que le jeune

15. Une difficulté majeure réside dans ceci : l'auteur de l'*Éloge* se dit âgé de vingt-trois ans, Bassompierre en aurait trente-quatre. Brouillage tactique, dans des circonstances où la prudence s'imposait ? Rajeunissement visant à solidariser davantage le contestataire avec une partie du public ? On a souligné comment Diderot accentuait dans ses premiers écrits la posture et le ton de l'enthousiaste juvénile en rupture avec un grand public perclus d'idées dépassées. Le jeu du déguisement ne relève-t-il pas aussi de la provocation amusée que la production clandestine lance elle-même volontiers au pouvoir, quand elle ne prend pas la peine de déguiser trop soigneusement l'origine d'une contrefaçon, claironnée par une vignette aux initiales de l'imprimeur ou par une ornementation trop connue ?

imprimeur, dans les convulsions sociales du moment, ait été poussé à l'imprudence par un intrépide sentiment d'adhésion aux idées qui se faisaient jour.

Si on peut refuser à Bassompierre le label de « libraire-philosophe », on contestera difficilement sa qualité de commerçant intelligent et avisé. La réunion des *Pensées* de Diderot et des anciennes *Maximes* n'était pas dépourvue de sens et d'opportunité. Les premières, a-t-on dit, s'inscrivent « dans la tradition héroïque qui va de La Rochefoucauld à Vauvenargues »¹⁶. Rassemblés, les deux ouvrages entretenaient un instructif dialogue sur les élans du cœur. La Rochefoucauld paraissait annoncer Diderot par une défense de la passion qui « rend souvent les plus sots les plus habiles » et qui permet à « l'homme le plus simple » de persuader « mieux que le plus éloquent » (maximes VI et VIII)¹⁷. Mais les agitations de l'âme, corrigeaient les *Maximes*, s'avèrent perverses quand elles se succèdent dans le cœur de l'homme par une « génération perpétuelle ». Elles « en engendrent souvent qui leur sont contraires » et révèlent un principe d'égotisme qui transparait toujours, « quelque soin que l'on prenne de couvrir ses passions par des apparences de piété et d'honneur ». Plutôt que de « grands desseins » animés par l'enthousiasme, une « jalousie » de gloire, un orgueil monomaniaque se dévoilent au fond des « grandes et éclatantes actions » qu'on admire chez Auguste ou Antoine (VII). La conclusion de La Rochefoucauld est sans appel. « Les passions ont une injustice et un propre intérêt qui fait qu'il est dangereux de les suivre, et qu'on s'en doit défier lors même qu'elles paroissent les plus raisonnables » (IX). On est loin de l'exaltation libératrice de Diderot.

Peut-on reconstruire les intentions d'un éditeur et les effets de son travail — le nœud complexe formé dans le public autour de son action plus ou moins consciente ? Les *Maximes* corrigeaient les *Pensées*. Celles-ci, à l'inverse, mettaient en évidence une dynamique de radicalisation, par rapport à l'*Essai sur le mérite et la vertu*. On apercevait dans le prolongement des deux textes « certains articles insidieux de l'*Encyclopédie* » (P. Vernière). C'est le cas quand Diderot, après avoir ménagé en 1745 l'érémitisme, dénonce dans les *Pensées* le « privilège exclusif » que s'octroient certains « pour s'enterrer dans une solitude » et dresse le désolant tableau d'une excessive « imitation » : « Cependant il feroit beau voir une Province entière effrayée des dangers de la société, se disperser dans les forêts ; ses habitans vivre en bêtes farouches pour se sanctifier ; mille colonnes élevées sur les ruines de toutes affections sociales ; un nouveau peuple de Stilites se dépouiller par religion des sentimens de la nature, cesser d'être hommes, et faire les statues pour être vrais Chrétiens ».

Sans doute est-ce le mouvement conquérant, le « cercle en expansion » de cette critique religieuse que durent surtout percevoir et retenir les lecteurs provinciaux d'une éventuelle contrefaçon liégeoise des *Pensées philosophiques*. Des commentaires sybillins et goguenards ne pouvaient guère contrarier une avancée massive des Lumières, portée notamment par l'intense activité typographique dont on mesure aujourd'hui l'étendue.

Daniel DROIXHE
Universités de Liège et de Bruxelles

16. P. Vernière, introd. aux *Œuvres philosophiques* de Diderot, Garnier, 1967, p. 10, n. 2.

17. Dans la *Philosophie morale*, p. 210-12.